

Projected Order of Business

(subject to change without notice)

Monday, September 15, 2025

11:00 a.m.

GOVERNMENT ORDERS

Government Bills (Commons)

C-3 — The Minister of Immigration, Refugees and Citizenship — An Act to amend the Citizenship Act (2025) — Second reading (resuming debate)

Length of speeches, pursuant to Standing Orders 43 and 74:

The Prime Minister and the Leader of the Opposition — unlimited time and speeches are subject to a 10-minute question and comment period.

All other members — 10 minutes maximum and speeches are subject to a five-minute question and comment period.

2:00 p.m.

STATEMENTS BY MEMBERS

Length of statements — one minute maximum.

2:15 p.m. (not later than)

ORAL QUESTIONS

3:00 p.m.

ROUTINE PROCEEDINGS:

- Tabling of Documents
- Introduction of Government Bills
- Statements by Ministers
- Presenting Reports from Interparliamentary Delegations
- Presenting Reports from Committees
- Introduction of Private Members' Bills
- First Reading of Senate Public Bills

- Motions
- Presenting Petitions (15 minutes maximum)
- Questions on the Order Paper

REQUESTS FOR EMERGENCY DEBATES

GOVERNMENT ORDERS

Government Bills (Commons)

Resuming debate interrupted at 2:00 p.m.

6:30 p.m.

ADJOURNMENT PROCEEDINGS

Divided into three periods of 10 minutes maximum:

- Member raising the question — four minutes maximum.*
- Minister or parliamentary secretary replying — four minutes maximum.*
- Member's reply — one minute maximum.*
- Minister or parliamentary secretary's second reply — one minute maximum.*

7:00 p.m.

ADJOURNMENT OF THE HOUSE

Ordre projeté des travaux

(sujet à changement sans préavis)

Le lundi 15 septembre 2025

11 heures

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Projets de loi émanant du gouvernement (Communes)

C-3 — La ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté — Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (2025) — Deuxième lecture (reprise du débat)

Durée des discours, conformément aux articles 43 et 74 du Règlement :

Le premier ministre et le chef de l'opposition — aucune limite et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

Tous les autres députés — maximum de 10 minutes et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de cinq minutes.

14 heures

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Durée des déclarations — maximum d'une minute.

14 h 15 (au plus tard)

QUESTIONS ORALES

15 heures

AFFAIRES COURANTES :

- Dépôt de documents
- Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement
- Déclarations de ministres
- Présentation de rapports de délégations interparlementaires
- Présentation de rapports de comités
- Dépôt de projets de loi émanant des députés
- Première lecture des projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat
- Motions
- Présentation de pétitions (maximum de 15 minutes)
- Questions inscrites au Feuilleton

DEMANDES DE DÉBATS D'URGENCE

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Projets de loi émanant du gouvernement (Communes)

Reprise du débat interrompu à 14 heures.

18 h 30

DÉBAT D'AJOURNEMENT

Temps divisé en trois périodes d'une durée maximale de 10 minutes :

- Député qui soulève la question — maximum de quatre minutes.*
- Ministre ou secrétaire parlementaire qui donne la réplique — maximum de quatre minutes.*
- Réplique du député — maximum d'une minute.*
- Seconde réplique du ministre ou du secrétaire parlementaire — maximum d'une minute.*

19 heures

AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE